



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

---

## D'UNE MANIERE GENERALE :

**Article 1 :** Sont accueillis pour la cantine uniquement les enfants scolarisés à Homécourt, dont les parents ont rempli la fiche d'inscription complète (n°CAF, quotient familial) et la fiche sanitaire de liaison (Carnet de santé de l'enfant). Il est indispensable à cette occasion, de mentionner aux animateurs toute allergie alimentaire ou autre problème de santé de l'enfant.

**Article 2 :** en cas de non paiement de la facture **avant le 20 de chaque mois, votre enfant ne sera plus accueilli à la cantine.**

**Article 3 :** toute personne confiant un ou ses enfants à la cantine est censé en connaître le règlement et en accepter les prescriptions.

## ACCUEIL SPECIFIQUE DU MATIN :

**Article 4 :** Les enfants sont pris en charge à partir de 7h00 à ville Plurielle Centre et emmenés dans leurs écoles par le transport scolaire ou en minibus.

**Article 5 :** Un petit déjeuner peut être pris sur place et en commun jusque 7h40.

## ACCUEIL SPECIFIQUE DU MIDI :

**Article 6 :** les enfants sont pris en charge par un animateur de "Ville Plurielle" à leur sortie de classe et seront ramenés après le déjeuner à l'école. Les transports s'effectueront en bus, minibus parfois à pieds, quelle que soit l'école ou est inscrit l'enfant.

**Article 7 :** le menu pourra être communiqué aux enfants et/ou aux parents sur simple demande. Il sera affiché à Ville Plurielle.

**Article 8 :** les repas sont pris au F.P.A (Foyer des personnes âgées) et le transport sera effectué en bus, minibus, parfois à pied pour tous les enfants

**Article 9 :** pour annuler un repas prévu, les parents sont priés de bien vouloir prévenir **48 heures à l'avance (et le jeudi soir pour le lundi) avant 18h** le secrétariat de Ville Plurielle au 03 82 22 11 77. **A défaut le repas sera facturé.**

**Article 10 :** les réservations ponctuelles doivent être faites au plus tard **avant 18h 48 heures à l'avance** du jour du repas **(et le jeudi soir pour le lundi).**

## ACCUEIL SPECIFIQUE DU SOIR :

Quelle que soit l'école et l'heure de sortie de classe, vos enfants pourront être pris en charge de la fin de l'école jusqu'à 18h30. **L'inscription est indispensable** (dossier, carte d'adhérent, besoins des parents...).

### Présentation « type » par école

Ecole Henri Barbusse – Accueils du soir			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Classe	Classe	Classe	Classe
16h15			
Pass Sport et Culture	Périscolaire ou CLAS	Périscolaire ou CLAS	Périscolaire ou CLAS
17h15			
Périscolaire			
18h30			

Tarification	
Matin et pause méridienne	Payant
Pass'Sport et culture	sans participation financière parentale
Accompagnement à la scolarité	

Ecole Joliot Curie – Accueils du soir			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Classe	Classe	Classe	Classe
16h00			
Périscolaire ou CLAS	Périscolaire ou CLAS	Pass Sport et Culture	Périscolaire ou CLAS
		17h00	
		Périscolaire	
18h30			

Les jours de **PASS'SPORT ET CULTURE**, si les enfants ne sont pas inscrits à **L'accompagnement à la scolarité** il y a lieu de venir chercher les enfants à l'école.

Si les enfants sont inscrits à **L'accompagnement à la scolarité (CLAS)** il y a lieu de venir les chercher sur les lieux d'accueil (Maisons de quartier Bois de la Sarre ou au centre de loisirs « Hométoons »).